

l'époque. En 1935, nous avons conclu un accord bilatéral pour abaisser les barrières, accord dont les principes sont devenus les fondements du système commercial multilatéral que nous avons aujourd'hui.

Je crois qu'un nouvel accord bilatéral entre nos deux pays pourrait produire des résultats à peu près similaires. Une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales sera probablement lancée cette année sous l'égide du GATT. Ces négociations ont l'appui enthousiaste des États-Unis et du Canada. D'ailleurs, l'une des raisons de ma présence ici aujourd'hui est que je me rends à San Diego pour discuter des préparatifs de ces négociations avec Clayton Yeutter, le Représentant au commerce des États-Unis, et avec les ministres du Commerce du Japon et de l'Europe. Les pays représentés à cette réunion s'échangent pour deux billions de dollars par année, soit 65 % du commerce mondial.

Cette huitième série de négociations du GATT s'étendra sur de nombreuses années. Mais ce ne sera pas chose facile, car les nations commerçantes du monde ne sont pas toutes d'accord sur les questions à aborder. Mais si le Canada et les États-Unis pouvaient prendre l'initiative, montrer au reste du monde que la libéralisation du commerce sert les intérêts de tous, je crois que ces négociations multilatérales pourraient donner de meilleurs résultats, à savoir qu'un plus grand nombre d'obstacles tomberaient plus rapidement partout dans le monde.

Soit dit en passant, c'est un peu aussi l'avis du Premier ministre Nakasone du Japon, qui se trouvait cette semaine en visite officielle au Canada.

Certaines personnes dans nos deux pays remettent en cause la nécessité de négociations bilatérales. Elles disent que nous devrions nous en tenir aux négociations multilatérales prévues par le GATT. Mais elles se trompent. Le GATT est indispensable au maintien d'un système commercial ordonné dans l'ensemble du monde et il a permis de faire des progrès réels en remettant en question les barrières commerciales. Mais il doit prendre en considération les besoins et les aspirations d'une centaine de nations, ce qui retarde nécessairement les progrès. Le système en lui-même n'est pas conçu pour répondre aux besoins de relations commerciales bilatérales aussi étendues, dynamiques et complexes que celles qui existent entre le Canada et les États-Unis.

Du point de vue canadien, nos négociations commerciales bilatérales devraient viser trois grands objectifs communs.